

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 20 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombres de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 12

Présents : Mr SIMON, Mme TARNAUD, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mr ORY, Mme PERRICHET BAUDET, Mme BONNEFOY, Mr MOREAU, Mr BOUVIER, Mme VIAUD

Absents excusés : Mr BARRIER donne procuration à Mme PERRICHET,

Absents : Mr JARDIN, Mme CHABRUN

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICHET BAUDET

1/ Vote des subventions communales 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'accorder les subventions figurant dans le tableau ci-dessous :

Du fait de son activité professionnelle, Mme TARNAUD Stéphanie ne prend pas part au débat ni au vote,

| | |
|--|--------------------|
| Association des Retraites de Chaufour notre Dame | 400.00€ |
| OGEC Ecole Sainte Jeanne d' Arc | 34 502.18€ |
| AS Trangé Chaufour | 1 000.00€ |
| UNC Chaufour notre Dame | 200.00€ |
| Association Familles Rurales | 800.00€ |
| Association Lover Country | 850.00€ |
| Ass Sports Loisirs et Culture | 1 200.00€ |
| APE Jules Ferry | 300.00€ |
| MFR Coulans sur Gée | 50.00€ |
| MFR Bernay | 50.00€ |
| CCI Le Mans | 200.00€ |
| Ecole Jules Ferry | 2 640.00€ |
| Association fête de l'été | 900.00€ |
| Judo club de l'Antonnière | 140.00€ |
| TOTAL | 43 232.18 € |

Délibération 202502D01

2/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans

La présidente du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans a présenté en comité syndical, réuni le 29 janvier 2025, le projet de modification des statuts du syndicat sur l'article relatif aux modalités de contribution des communes. Le Comité syndical, après avoir

pris connaissance de la proposition et en avoir débattu, a approuvé le projet de modification des statuts du syndicat.

Le comité syndical propose donc aux conseils municipaux des communes membres, dont Chaufour notre Dame, la modification de l'article 10-3 comme suit :

En remplacement de :

« Les contributions obligatoires des communes sont calculées sur la base de la clé de répartition suivante : 50% au titre de la fiscalité large N-1 (ménages, CTE, FNGIR) et 50% au titre de la population des moins de 15 ans (dernières données INSEE connues).

L'appel de cotisation fera l'objet de quatre acomptes, à trimestre à échoir. »

La proposition est d'inscrire :

« Les contributions obligatoires des communes sont calculées sur la base de la clé de répartition suivante : 50% au titre de la fiscalité N-1 (état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales) et de la compensation FPU de l'intercommunalité (dernières données connues), 50% au titre de la population des moins de 15 ans (dernières données INSEE connues).

L'appel de cotisation fera l'objet de quatre acomptes, à trimestre à échoir. »

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans, dans les termes ci-dessus.

Le projet de statuts modifiés est annexé à la présente délibération, qui sera notifiée au Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans.

Délibération 202502D02

3/ Questions diverses

- **MAM**

Suite au contexte qui touche le secteur de la petite enfance, diminution du nombre d'enfants à garder, l'association Graines de Malice dénonce le bail de location du bâtiment au 01/09/2025.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 20 mars à 18h30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

| | | |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Mr LEBOUCHER Patrice | Mr ORY René | Mme PERRICHET-BAUDET |
| Mr SIMON Jean-Luc | Mr BARRIER Jean-Louis Donne procuration à Mme PERRICHET | Mr JARDIN Franck Absent |
| Mme TARNAUD Stéphanie | Mr BOUVIER Sébastien | Mme TREBERT Marie-Laure |
| Mr MAHE François | Mr MOREAU Nicolas | Mme BONNEFOY Mélanie |
| Mme VIAUD Leslie | Mme CHABRUN Lucie Absente | |